



**L'Institut de Formation
Soins Infirmiers et Aides-soignants**

Institut de Formation Soins Infirmiers et Aides-Soignants

Site Compiègne : **03 44 23 68 50** - Fax : 03 44 23 68 52 - ifsi.secretariat@ch-compiegnenoyon.fr
5, rue de Bourgogne - B.P. 50029 - 60321 Compiègne Cedex

Institut de Formation Aides-Soignants

Site Noyon : **03 44 44 43 08** - ifsi.secretariat@ch-compiegnenoyon.fr
Avenue Alsace Lorraine - B.P. 159 - 60406 Noyon Cedex

8, avenue Henri Adnot -BP 50029 - 60321 Compiègne CEDEX
Tél. : 03 44 23 60 00 - www.ch-compiegnenoyon.fr



Les sites

Service du Centre Hospitalier Compiègne-Noyon, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants, prépare aux **diplômes d'État infirmier et aide-soignant**.

- ▶ Ces deux formations sont dispensées à Compiègne.
- ▶ Sur le site de Noyon, seule la formation Aides-Soignantes est proposée.

Conditions matérielles

Les élèves et étudiants ont accès à :

- 26 studios (sur le site de Compiègne)
- Un self à proximité
- Un centre de documentation
- Des salles de cours pratique, théorique, un amphithéâtre
- Du matériel audiovisuel
- Un accès documentaire et web

Cadre de vie agréable proche de Paris :

Accès direct via autoroute et train :

- 40 mn de Paris pour Compiègne
- 1h de Paris pour Noyon



La formation continue

L'Institut propose des cycles de formation continue pour anticiper les compétences et mettre en cohérence métier/emploi/formation.

Il organise notamment :

- la préparation au concours pour entrer en formation aide-soignante et IDE
- la formation d'adaptation à l'emploi des agents de la chambre mortuaire
- la formation d'assistant de soins en gérontologie
- le tutorat des étudiants IDE

Les orientations pédagogiques de ces formations sont en cohérence avec les priorités de santé publique nationale, régionale et locale.

Le Centre Hospitalier Compiègne-Noyon

Situé sur le territoire de santé Oise-Est, avec un bassin de population de plus de 460.000 habitants, le Centre Hospitalier Compiègne-Noyon est un acteur incontournable. Il compte plus de **1200 lits et places et 2500 professionnels**.

Chiffres clés (2012)

Passages aux urgences : 80 018

Hospitalisations : 46 370

Bloc opératoire (nb d'interventions) : 7 690

Chirurgie ambulatoire (nb d'actes) : 3 620

Maternité (nb de naissances) : 1 583

Consultations : 202 044





La formation aides-soignants

Compétences à acquérir

- Assurer l'accueil, les soins, l'hygiène corporelle, l'alimentation, le confort et la sécurité des adultes malades et des personnes âgées, en collaboration avec l'infirmier(e) ;
- Apprécier l'état d'une personne et réaliser des soins adaptés ;
- Mettre en œuvre des activités occupationnelles et des mesures préventives (participation à la prophylaxie) s'adressant aux personnes âgées ;
- Contribuer au maintien de l'autonomie des adultes malades et des personnes âgées ;
- Assurer l'entretien et l'hygiène des locaux et des équipements ;
- Aménager des espaces de vie pour les personnes âgées ;
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins ;
- Organiser son travail dans une équipe pluriprofessionnelle.



Débouchés

L'aide-soignant exerce dans tous les secteurs où sont dispensés des soins préventifs ou curatifs que ce soit en milieu hospitalier ou extra hospitalier en étroite collaboration avec le personnel infirmier et sous sa responsabilité.

La formation soins infirmiers

Conditions d'inscription :

Pour être admis à présenter les épreuves de sélection, le candidat doit :

- être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection (aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge supérieur)
- être titulaire d'un des titres suivants :
 - ▷ Baccalauréat français
 - ▷ Titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n°81-1221 du 31 décembre 1981 (titres étrangers)
 - ▷ Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
 - ▷ Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou examen spécial d'entrée à l'université (ESEU)
- être élève de classe terminale (l'admission est alors subordonnée au passage des épreuves de français baccalauréat)

- être titulaire du diplôme d'État d'aide médico-psychologique et justifier, à la date de l'épreuve, de trois ans d'exercice professionnel

- être un candidat justifiant, à la date des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation sociale d'une durée de :

- ▷ 3 ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico-social (autres qu'aides soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques)

- ▷ 5 ans pour les autres

Ces candidats doivent au préalable avoir été retenus par un jury régional.

NB : les titulaires du diplôme d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire puériculture justifiant de trois ans d'exercice en équivalent temps plein peuvent bénéficier d'une dispense de scolarité, sous réserve d'avoir réussi un examen d'admission.



Durée de la formation :
6 semestres sur 3 ans
(4200 heures)



Nombre de places :
129 places



Le concours :

Inscription → Épreuves d'admissibilité (écrit)
→ Épreuves d'admission (oral)



La formation soins infirmiers

Enseignement

Formation théorique (2 100 heures) :

le référentiel de formation propose des unités d'enseignement réalisées sous forme de **cours magistraux**, de **travaux dirigés**, de **travaux personnels guidés** (120 crédits européens sur 3 ans).

Formation clinique (2 100 heures) :

l'enseignement clinique s'effectue par semestre, soit **6 périodes de stage dans des milieux professionnels** en lien avec la santé et les soins. Les stages sont des lieux où l'étudiant acquiert progressivement, avec les professionnels, les compétences nécessaires à leur exercice de futur professionnel (60 crédits européens sur 3 ans).

Compétences à acquérir

- **Évaluer une situation clinique** et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- **Concevoir et conduire un projet** de soins infirmiers.
- **Accompagner** une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- **Mettre en œuvre des actions** à visée diagnostique et thérapeutique.
- **Initier et mettre en œuvre des soins** éducatifs préventifs.
- **Communiquer et conduire une relation** dans un contexte de soins.
- **Analyser la qualité et améliorer sa pratique** professionnelle.
- **Rechercher et traiter des données** professionnelles scientifiques.
- **Organiser et coordonner les interventions** soignantes.
- **Informier et former des professionnels** et des personnes en formation.



Débouchés

L'infirmier peut exercer son activité professionnelle dans de multiples secteurs d'activité :

- **soins hospitaliers** (médecine, chirurgie, psychiatrie, réanimation, soins d'urgence...),
- **prévention** (santé scolaire, médecine du travail),
- **médico-social** (personnes âgées, soins à domicile).



La formation aides-soignants

Conditions d'inscription

Être âgé de **plus de 17 ans**.

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter au concours.



Enseignements

Le référentiel de formation des aides-soignants est basé sur l'**acquisition de 8 compétences** :

- **Accompagnement** d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- **L'état clinique** d'une personne
- **Les soins**
- **Ergonomie**
- **Relation Communication**
- **Hygiène des locaux** hospitaliers
- **Transmissions des informations**
- **Organisation** du travail



Durée de la formation : 10 mois (de septembre à juillet)

Rentrée scolaire : le 1^{er} lundi de septembre

Enseignement théorique de 8 modules : 17 semaines.

6 stages de 4 semaines (sur la base de 35 heures par semaine) effectués en milieu hospitalier et extra-hospitalier : 24 semaines. *Validation obligatoire de chaque module pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.*



Nombre de places :

60 places (cursus intégral)

20 places (cursus partiel)

sur les 2 sites Compiègne et Noyon



Le concours :

Inscription

→ Épreuves d'admissibilité (écrit)

→ Épreuves d'admission (oral)